

Mardi 24 septembre 2024 – 18h30

# Conseil communautaire

- Liste des présents et des pouvoirs
- Secrétaire de séance : Commune de La Chevrolière
- Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 2 juillet 2024
- Compte-rendu des décisions prises par le Bureau et le Président dans le cadre de leurs délégations

# Administration générale

# Projet de territoire : Grand Lieu 2040



Les décisions d'aujourd'hui impactent la réalité de demain



# Inscrire les transitions au cœur des politiques locales

Entraide et  
solidarité

Maillage de petites villes vertes

Cœurs de  
bourg

Paysage bocager

Tourisme durable

GRAND LIEU 2040

Circuits  
courts

Autonomie énergétique

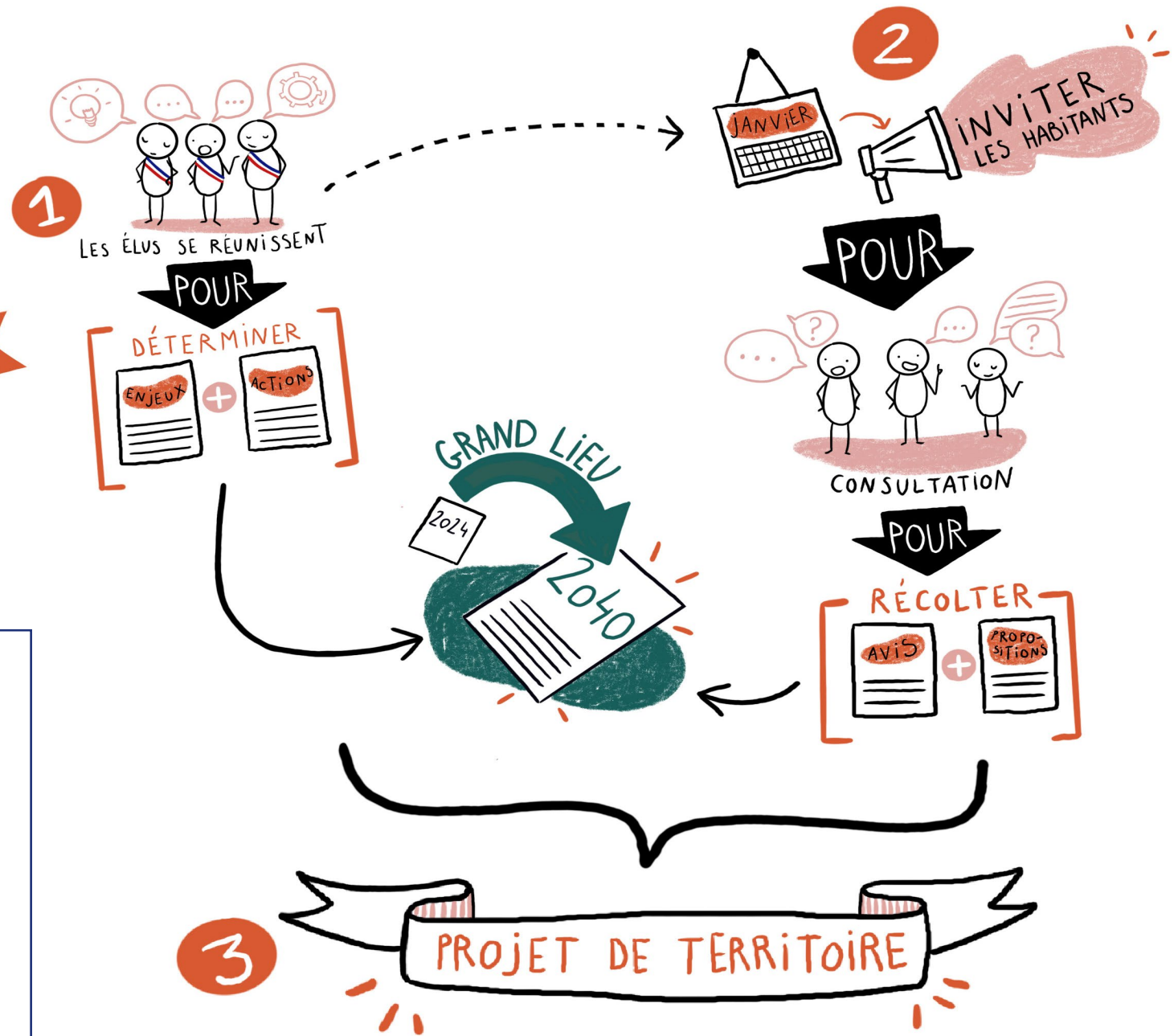
Urbanisme en escalier

Maillage  
cyclable

1 actif  
emploi

# GRAND LIEU 2040

MÉTHODOLOGIE



## Novembre – Décembre 2024

- Comité consultatif et panel d'acteurs locaux
- Jeunesse (collégiens et 18-25 ans)

## Janvier – Février 2025

- Consultation publique

## Mai 2025

- Adoption finale en Conseil communautaire

# Projet d'extension de la sablière sur la commune de Saint Colomban - Débat et avis



# Projet d'extension de la sablière sur la commune de Saint Colomban - Débat et avis



## Projet de renouvellement et d'extension de la carrière de la Grande Garde sur la commune de Saint-Colomban :

- Enquête publique unique ouverte à la mairie de Saint Colomban jusqu'au vendredi 11 octobre 2024

# Environnement

# Rapport d'activités 2023 Assainissement collectif

- 12 591 abonnés
  - 2 411 236 m<sup>3</sup> d'eaux usées traitées
  - 15 stations d'épuration
  - 63 postes de refoulement
  - 199,8 km de réseaux d'eaux usées
- 
- Année 2023 marquée par un dernier trimestre très pluvieux
  - Mise en œuvre du Plan Pluriannuel d'Investissement cohérent avec les enjeux de protection de la ressource en eau
    - Nombreux chantiers de réseaux
    - Mise en service de la nouvelle STEP des Fontenelles au Bignon
    - Lancement des études pour la construction d'une plateforme de co-compostage déchets verts/ boues de STEP



# Rapport d'activités 2023 SPANC

- Une activité dynamique, qui se maintient malgré un contexte immobilier tendu, caractérisée par une importante réhabilitation des installations (58% des travaux réalisés)
- **6 144 foyers concernés** par le SPANC
- **161 dossiers validés** suite à un contrôle de conception
- **152 contrôles de réalisation**
- **103 contrôles en cas de vente**
- **490 contrôles de bon fonctionnement**
- **Taux de conformité global : 57%**
- **Subventions :**
  - Succès du programme de subventions dédié à la réhabilitation (125 000 €) avec 65 réalisations subventionnées au titre de l'année 2023



# Finances et mutualisation

# Répartition du FPIC

Ensemble intercommunal	FPIC 2024	
	Montant de Droit commun reversé aux communes membres	Proposition 2024 : <u>répartition dérogatoire libre</u> . Montant total du FPIC réparti entre les communes membres
<b>BIGNON</b>	48 418 €	75 246 €
<b>CHEVROLIERE</b>	85 924 €	133 533 €
<b>LIMOUZINIERE</b>	42 045 €	65 342 €
<b>MONTBERT</b>	52 467 €	81 538 €
<b>PONT-SAINT-MARTIN</b>	102 328 €	159 026 €
<b>SAINT-COLOMBAN</b>	66 165 €	102 826 €
<b>SAINT-LUMINE-DE-COUTAIS</b>	47 187 €	73 333 €
<b>SAINT-PHILBERT-DE-GRAND-LIEU</b>	153 889 €	239 157 €
<b>GENESTON</b>	58 356 €	90 690 €
<b>SOUS-TOTAL PART REVERSEE AUX COMMUNES</b>	<b>656 779 €</b>	<b>1 020 691 €</b>
<b>GRAND LIEU COMMUNAUTE</b>	<b>363 912 €</b>	<b>- €</b>
<b>TOTAL FPIC</b>	<b>1 020 691 €</b>	<b>1 020 691 €</b>

# Finances et mutualisation

- **Décision modificative N°2** (budget annexe Déchets)
- **Marché d'entretien des équipements aquatiques**
- **Marché public – services de traitement des déchets ménagers et assimilés**
- **Conventions informatiques**
- **Convention annuelle avec l'AURAN**
- **Convention de gestion de services – itinéraires de randonnées pédestres**
- **Avenant N°1 – Charte de modalités de mise en œuvre des fonds de concours**



# Fonds de concours

**La commune de La Limouzinière sollicite un fonds de concours :**

- 77 913€ pour les travaux de la salle Henri IV





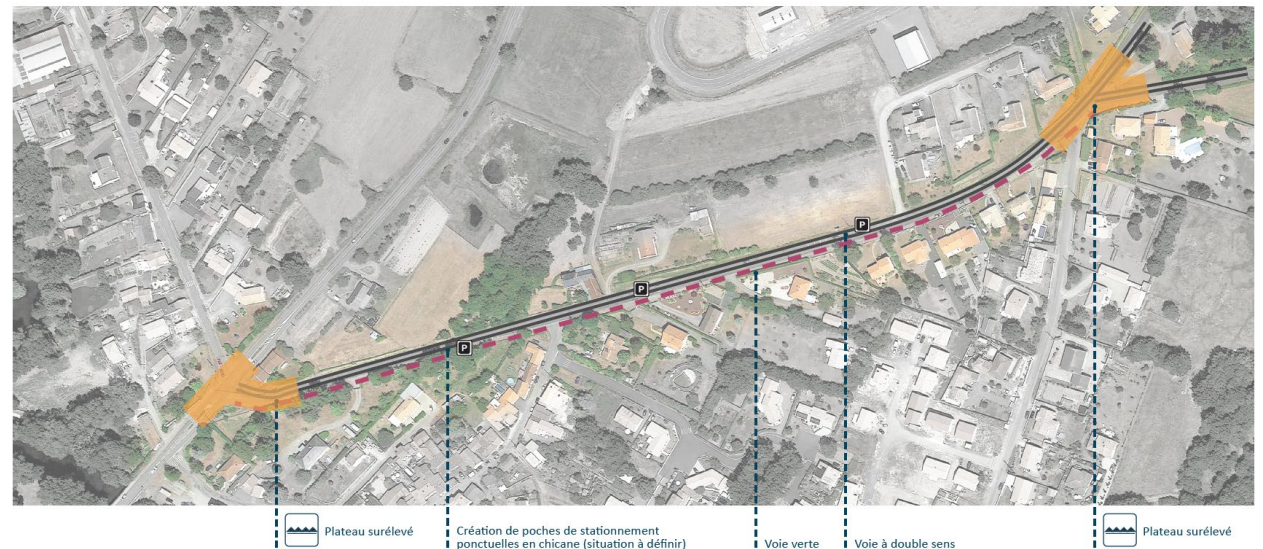
# Fonds de concours

**La commune de Saint Colomban sollicite un fonds de concours :**

- 249 255€ pour l'aménagement de la rue de Montbert avec la création d'une voie verte



PLAN DE PRINCIPE



# Ressources humaines

# Prévoyance obligatoire

## Mise en place de la prévoyance obligatoire

- Une obligation réglementaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour les employeurs publics territoriaux
- Centre de gestion de Loire-Atlantique mandaté suite au Conseil communautaire du 26 mars 2024



# Prévoyance obligatoire

- Niveau de garantie pour le régime de base à adhésion obligatoire

➤ *90% ou 95% du revenu net*



INCAPACITE TEMPORAIRE DE TRAVAIL	
Franchise	En relais et en complément des obligations statutaires :
Niveau	<b>90% TBI + NBI + RI nets</b> <b>95% TBI + NBI + RI nets</b>
INVALIDITE PERMANENTE	
Versement d'une rente : Agent CNRACL bénéficiant d'un taux d'invalidité > 50% ou agent IRCANTEC bénéficiant d'un taux d'invalidité > 66% ou classés en invalidité de 2 <sup>ème</sup> ou 3 <sup>ème</sup> catégorie	<b>90% TBI + NBI + RI nets</b> <b>95% TBI + NBI + RI nets</b>
Versement d'une rente : Agent CNRACL bénéficiant d'un taux d'invalidité < 50% :	<b>M = R x I / 50 %</b> <i>M = Montant de la rente versée</i> <i>· R = Montant de la rente pour un pourcentage d'invalidité d'au moins 50 %</i> <i>· I = pourcentage d'invalidité inférieur à 50 %</i>

# Prévoyance obligatoire

- Participation employeur au régime de base à adhésion obligatoire à hauteur de 50 %
- Options à adhésions facultatives au libre choix des agents :

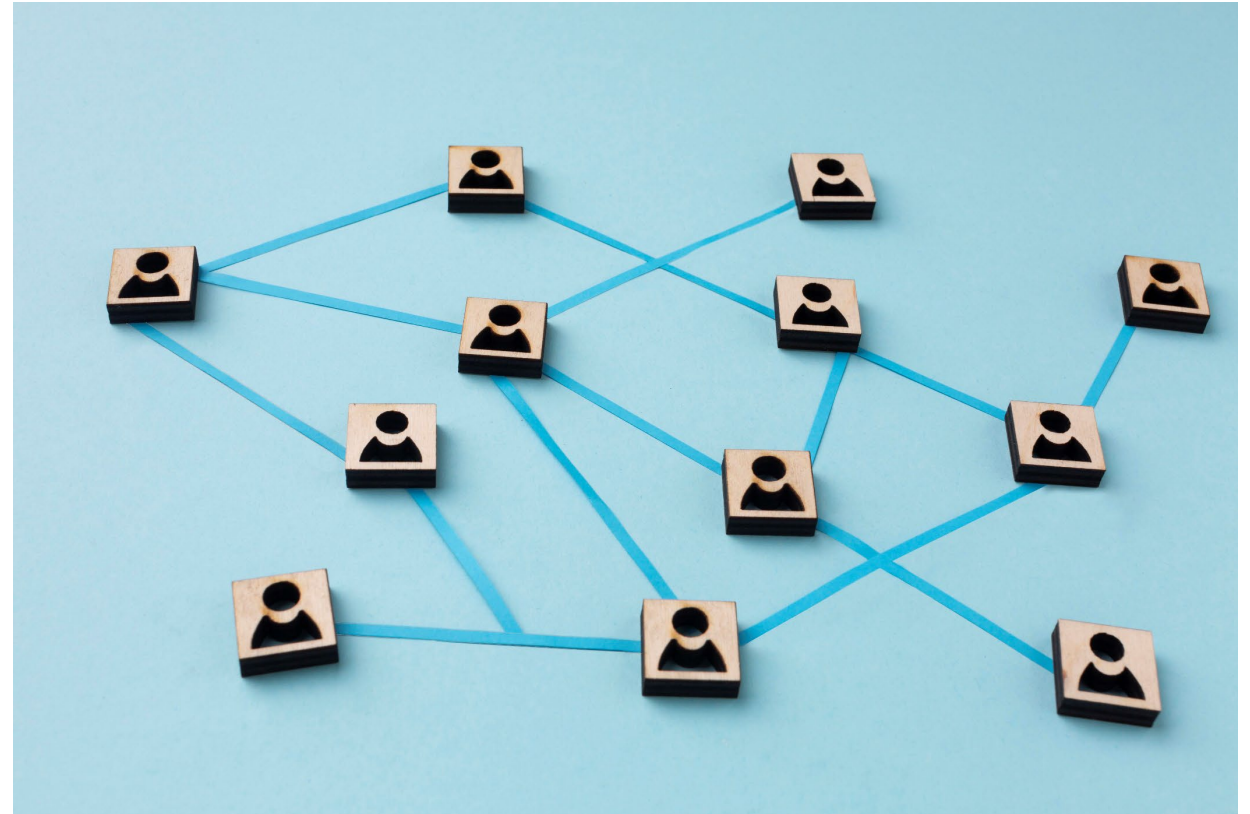
OPTION 1 - PERTE DE RETRAITE CONSECUTIVE A UNE INVALIDITE	
Versement d'un capital forfaitaire en relais de la garantie "invalidité" (et qui compense la perte de retraite due à la cessation anticipée de l'activité par la suite d'invalidité permanente)	20 000 €
OPTION 2 – DECES / IAD	
<b>DECES / IAD</b> Toutes causes <b>Invalidité absolue et définitive</b>	50% Versement par anticipation d'un capital égal à 100% du capital décès
OPTION 3 – MAINTIEN DU REGIME INDEMNITAIRE PENDANT LES PERIODES A PLEIN TRAITEMENT EN CLM/CLD/CGM	
Franchise : dès le 1 <sup>er</sup> jour d'arrêt Durée : durant toute la période d'indemnisation à plein traitement	<b>90 ou 95 %</b> du Régime Indemnitaire en fonction du régime de base retenu



➤ **Avis favorable du Comité Social Territorial le 10 septembre 2024**

# Ressources Humaines

- **Modification du tableau des effectifs**
- **Contrats de projet**



# Informations

# Calendrier des prochaines réunions

Octobre 2024	Mardi 1 <sup>er</sup>	18h00	BUREAU	Salle de réunion - 1 <sup>er</sup> étage
	Mercredi 02	18h30	GROUPE DE TRAVAIL SANTÉ-SOCIAL	Salle de réunion - 1 <sup>er</sup> étage
	Jeudi 03	18h00	GROUPE DE TRAVAIL INFORMATIQUE	Salle de réunion - 1 <sup>er</sup> étage
		18h30	CONSEIL D'EXPLOITATION DÉCHETS	Salle du Conseil
	Mardi 08	18h00	BUREAU	Salle de réunion - 1 <sup>er</sup> étage
	Vendredi 11	14h30	COMITÉ DES PARTENAIRES DU PLH	Salle du Conseil
	Mardi 15	18h00	BUREAU	Salle de réunion - 1 <sup>er</sup> étage
Novembre 2024	Mardi 05	18h00	BUREAU	Salle de réunion - 1 <sup>er</sup> étage
	Mercredi 06	18H30	CONSEIL D'EXPLOITATION OFFICE DE TOURISME	Salle du Conseil
	<b>Mardi 12</b>	<b>19H00</b>	<b>RENCONTRE DES CONSEILLERS MUNICIPAUX</b>	<b>Salle des Mauves à Saint Colomban</b>
	Mercredi 13	18h30	COMMISSION URBANISME ET HABITAT	Salle du Conseil
	Mercredi 20	19H00	COMITÉ CONSULTATIF	Salle du Conseil
	Mardi 26	18h00	COMITÉ DES TRANSITIONS	Salle du Conseil
Décembre 2024	Mardi 03	18h00	BUREAU	Salle de réunion - 1 <sup>er</sup> étage
	<b>Mardi 10</b>	<b>18h30</b>	<b>CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b>	<b>Salle du Conseil</b>
	Mardi 17	18h00	BUREAU	Salle de réunion - 1 <sup>er</sup> étage